DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-085

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI)

« RENOVATION DU LCR SHLMR ZUP 2 BAT. N, LE PORT »

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 27 JUIN 2016

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4ème adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....

Affaire n°2016-085

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI)
« RENOVATION DU LCR SHLMR ZUP 2 BAT. N, LE PORT »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu l'accord cadre du Contrat de la Ville du Port 2015-2020 signé le 11 Juin 2015,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du 31 décembre 2015 cosignée de l'État, de la Ville du Port et de la SHLMR,

Vu l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » de l'association Intercités de l'Ouest, n° de SIRET 50506471700018 conformément à l'article 1er de la loi n°2014-856 du 31 Juillet 2014,

Vu les nouvelles modalités de financement des ACI par instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014,

Vu l'avis favorable de la commission « Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire » du mercredi 18 juin 2016,

Vu le rapport de présentation du projet d'ACI « Rénovation du LCR SHLMR ZUP 2 Bât. N » sur la Ville du Port,

Vu le rapport présenté en séance du 7 juin 2016 relatif au Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Ville,

Après avoir délibéré et l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise en place d'un ACI « Rénovation du LCR SHLMR ZUP 2 Bât. N » sur la ville du Port dont le démarrage est prévu en septembre 2016,

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 7 754 € de la ville du Port au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique « Intercités de l'Ouest » mandatée par la SHLMR dans le cadre de l'ACI, afin de mobiliser les cofinancements du Département et de la Région, soit 2% du budget prévisionnel global,

Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer tout document y afférent,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI)

« Rénovation du Local Commun Résidentiel SHLMR ZUP 2 »

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'Atelier Chantier d'Insertion « Rénovation d'un LCR SHLMR ZUP2 Bât. N ».

Cet ACI répond à deux objectifs prioritaires de la mandature :

- L'amélioration du cadre de vie par la remise à disposition des locaux communs résidentiels au bénéfice des locataires et des associations de quartier.
- L'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes issues des quartiers prioritaires de la Ville du Port avec la création de 12 postes en CDDI sur une durée d'un an renouvelable.

Cette réhabilitation a été actée par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée entre l'Etat, la Commune, les bailleurs sociaux SHLMR, SIDR, SEMADER et SODIAC le 31 décembre 2015. Elle fait suite au constat partagé par les habitants, le bailleur social, les services de la Ville et de l'Etat de la dégradation du cadre de vie des locataires du parc social, notamment au sein de la ZUP. Les LCR situés en pied d'immeuble font régulièrement et encore récemment l'objet d'actes de vandalisme et de dégradations, ceux-ci étant fermés depuis de nombreuses années et ne bénéficiant plus aux ayants droit.

Les locataires et les associations de quartier ont émis le souhait de remettre en état les LCR afin d'y proposer des activités de proximité au cœur des quartiers. La SHLMR a fait le choix de mandater, pour ce faire, le prestataire Intercités du Grand Ouest, association agréée d'Insertion par l'Activité Economique, qui a d'ores et déjà établi son dossier de demande de financement auprès de la DIECCTE.

Le budget prévisionnel de l'ACI s'élève à 306 025,00 €. Le financement consentit par la SHLMR s'élève à 40 000 € au titre de l'abattement de la TFPB pour l'année 2016, soit 13% de l'enveloppe globale. Le reste à charge sollicité auprès de la Commune du Port est de 7 754,00 €. La forme de l'Atelier Chantier d'Insertion permet de mobiliser les financements du Département, de la Région et de l'Etat sur le montant résiduel, à savoir 258 271,00 €.

Ceci permettrait de démultiplier l'investissement consenti par la Ville pour réaliser les deux objectifs :

-amélioration du cadre de vie,

-mise en emploi de personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les douze postes d'insertion ainsi créés seront réservés aux demandeurs d'emplois répondant aux critères d'éligibilité fixés par la loi et seront sélectionnés par la Cellule d'Indentification de Qualifications et des Projets (dispositif mis en place dans le cadre de la Convention de Partenariat entre la Ville et le Pôle Emploi).

Le démarrage du chantier de réhabilitation de LCR ZUP2 sous la forme d'un ACI est prévu pour septembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'atelier chantier d'insertion pour la rénovation du LCR SHLMR ZUP2 Bât. N, LE PORT ainsi que le bilan financier prévisionnel tel qu'il est présenté dans la note ci-annexée
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 7 754,00 € sur l'exercice 2016 au titre du soutien aux chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique « Intercités du Grand Ouest ».
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par DGA – VL – Service Cadre de vie et Renouvellement urbain

« Rénovation d'un LCR SHLMR ZUP2 Bât. N, LE PORT »

ANNEE 2016

LE PROJET D'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Nom du projet d'Atelier et Chantier d'Insertion : Atelier et Chantier d'insertion pour la rénovation d'un Local Commun Résidentiel (LCR) ZUP2 bâtiment N.

Opportunité du projet (contexte économique et social, valeur ajoutée pour le territoire) :

Eléments de diagnostic / contexte :

Le LCR de la ZUP bâtiment N, était loué par la ville et mis à disposition d'une association d'éducation populaire en charge de la vie de groupe dans le quartier. Malheureusement, cette structure a dû fermer ses portes en 2006 et ces LCR se sont retrouvés sans gestion et victimes de squattes et de vandalismes. Aujourd'hui, devant des situations de vie de plus en plus précaire, les locataires souhaitent une nouvelle vie de ces LCR.
Les générations passées parlent de se retrouver pour partager leur expérience avec la nouvelle génération. Les jeunes parlent d'un lieu de rencontre et d'échanges. Les femmes parlent de couture, cuisine, lien social, garderie associative. D'autres parlent de service de proximités : permanence CAF/GUT .../ réunion SHLMR. D'actions d'animations pour tout public.
Depuis, 2 ans, un collectif de locataire, accompagné par les agents (chargée de développement local, agent de secteur) de la SHLMR ainsi que l'animateur du service animation de la Ville, a permis de développer une dynamique sur ce secteur. Une association composée majoritairement de femmes s'est constituée afin de travailler et de mettre en place des projets en lien avec l'embellissement du cadre de vie et la cohésion sociale. C'est dans cette perspective que nous souhaitons redonner la dimension sociale au Local Commun Résidentiel (LCR).
Dans le cadre de la mise en place d'un Atelier et Chantier d'Insertion, le bailleur social SHMLR a fait un appel à Intercités du Grand Ouest.
Le projet ACI consiste à rénover un local commun résidentiel (LCR) située à la ZUP sur la commune du PORT.
Le bâtiment totalise une superficie de 100m2 au sol sur un seul niveau.
Tous les corps de métiers du bâtiment seront sollicités.
La mise en œuvre du projet ACI devrait démarrer **au 1er septembre 2016 sur 12 mois d'activité avec le recrutement de 12 CDDI pour les personnes issues du Port**. Ce recrutement sera réalisé via la Cellule d'Indentification et de Qualification des Projets, dispositif établi dans le cadre de la convention de partenariat entre le Pôle Emploi et la Ville du Port.

Aussi, il est proposé des modalités d'interventions alternant chantiers, formation et accompagnement socioprofessionnel.

- 3 semaines sur le chantier encadré par les chefs de chantiers d'Intercités sur la découverte des métiers du bâtiment.
- La 4ème semaine les salariés CDDI seraient en formation à Saint-Paul sur un socle commun de connaissances et de compétences. Au socle de connaissances et de compétences professionnelles, s'ajoutera un module complémentaire de formation professionnelle et technique de réalisation d'ouvrage en maçonnerie, pour favoriser l'accès à la qualification.

Les 12 salariés sont sur un contrat CDDI de 12 mois d'une durée hebdomadaire de 24 heures. Les contrats sont portés par Intercités et permettront de prendre en compte la formation de 250 heures pour le socle.
En résumé, Intercités du Grand Ouest réalise les chantiers, tient les délais d'exécution des travaux et encadre les salariés CDDI sur ce « chantier école ».

L'objectif de ce chantier d'insertion est :

- de favoriser la découverte des métiers du bâtiment,
- de permettre une première approche d'une qualification dans ces métiers,
- de développer des acquis professionnels,
- de retrouver un rythme de travail,
- de faire émerger la prise de conscience des capacités professionnelles de chacun,
- de favoriser l'accès à des formations qualifiantes,
- et de permettre l'accès à l'emploi à terme.

L'intérêt de ce projet est de placer les salariés en insertion dans un environnement professionnel proche de celui que connaissent les personnes actives disposant d'un emploi.
Dans le cadre du recrutement des candidats CDDI agréés par Pôle Emploi, des réunions « Info Coll » seront organisées sur la base d'une fiche de poste avec le PLIE.
Dans ce contexte, la mise en place d'un Atelier et chantier d'insertion semble une réponse forte en matière d'objectifs de réinsertion sociale durable en offrant aux personnes un statut de salarié rémunéré et formé pour le marché du travail. Cette 2ème chance offerte à ces personnes sans emploi doit favoriser l'obtention d'un diplôme, l'acquisition d'habilités professionnelles, d'expériences professionnelles « *vendables* » sur le marché de l'emploi dans le bâtiment.

Quelles sont les activités de l'ACI ? (descriptif détaillé ou annexe au dossier)

Rénovation d'un local commun résidentiel (LCR) situé à la ZUP2 bâtiment N au Port. Les travaux seront réalisés selon des plans et un cahier des charges précis en respect des prescriptions techniques en vigueur. Selon le service compétent de la SHLMR, les travaux ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme car ils concernent des réfections de l'existant, sans modification ni agrandissement.

Les superficies du LCR sont les suivantes :

Au sol :
100 m²

Le plan de travaux est le suivant :
Préalable

- Nettoyage complet du Site
- Sécurisation du site

Partie Façade

Extérieur

- Nettoyage des façades
- Réfection des maçonneries et des enduits des façades
- Mise en peinture
- Pose des évacuations pluviales (gouttières, descentes)

Intérieur

- Nettoyage des façades
- Réfection des maçonneries et des enduits des façades
- Chape au mortier et rampe d'accès
- Mise en peinture
- Dépose et pose menuiseries (portes, fenêtres)
- Réfection complète du réseau électrique (coffret de répartition, raccordement edf, télécom), consuel
- Installation de la plomberie et sanitaires (bac à douche, lavabo, évier, wc réhaussé, pmr, chauffe-eau, attentes, circuit eau chaude, évacuations pvc).

Partie environnementale et sécuritaire

- Evacuation des encombrants selon le cahier des charges en vigueur dans le respect environnemental. Il importe de rappeler qu'Intercités du Grand Ouest possède les garanties techniques et assurantielles. En outre, Intercités du Grand Ouest détient la garantie décennale.

Où est localisé l'ACI ?

Quel est le lieu de support de l'ACI (chantier « physique » dans le cas d'un ACI se déroulant sur plusieurs lieux) ?
L'action au bénéfice de publics dits fragiles se situe au :

- Sur la Commune du Port, à la ZUP2 bâtiment N figurant en section et numéro : AS 114

Plan de situation

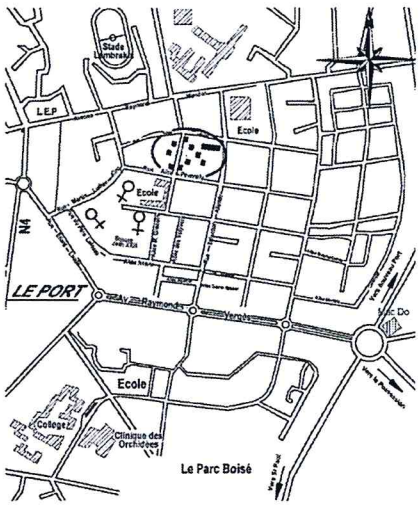

Plan de masse

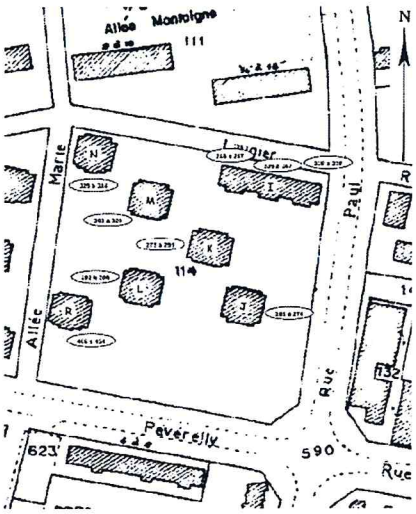

Quelle est la durée de l'ACI ?

12 mois

Quelle est la date de début d'activité de l'ACI ?

1er septembre 2016

Comment s'organise l'ACI (décrire les différentes phases) ?

Etapes en amont, pendant et en aval :

1) ETAT DES LIEUX avec Intercités et service DMP de la SHLMR pour établir les travaux à réaliser. Définition des différents postes de travaux.

2) Etude avec les partenaires de la faisabilité du projet d'insertion : choix du dispositif / mobilisation du public / financement

3) Etroite collaboration avec l'association Fam Kartié et AEC dans le pré-repérage du public

4) Accompagnement de l'association pour étude de projet sur la gestion de service de proximité par la mise en place d'une convention de mise à disposition du LCR

Déroulement d'une semaine type d'activité avec 2 équipes tournantes :

Equipe A de 6 personnes du lundi au mercredi,
Equipe B de 6 personnes du mercredi au vendredi.

Action de 12 mois d'activités				
Entreprise d'insertion		Atelier et chantier d'insertion		
Personnel permanent : 1 encadrant (1 ETP)	**Modalités d'intervention :** Aménagements aires de pique-nique et de repos	**Recrutement Intercités :** 12 CDDI	**Objectifs :** Acquérir de nouvelles valeurs et compétences professionnelles	**Modalités d'intervention sur l'action chantier :** 21 hrs par semaine sur 3 semaines
Personnel administratif : 1 secrétaire	**Modalités de suivi :** Suivi administratif de l'action à mi-temps	**Accompagnement social :** Intercités **Organisme de formation du titre:** Pro Form Conseil	**Formation suivie :** Socle	**Modalités de la formation :** Formation au centre : 35hrs, 1 semaine par mois Durée formation : 250 hrs sur 12 mois

Qui sont vos partenaires économiques et financiers ?

Précisez **les liens et partenariats** noués avec les institutions, les structures de l'insertion par l'activité économique, les organismes de formation… pour la réalisation de l'ACI (apports de matériels, engagements formalisés de ces partenaires…). **Préciser liens réalisés, en cours de discussion ou envisagés.**

Etat (ASP) : financement des 12 CDDI
Région Réunion : encadrement technique, visite médicale et résiduel des salaires CDDI pour les ACI : montant maximum 30 000 € pour un ACI d'une durée de 12 mois (Cf. Appel à projet)
Commune du Port par le biais de la politique de la ville : frais de gestion et frais divers, prise en charge des matériaux
Région Réunion : financement du petit équipement, visite médicale et résiduel des salaires CDDI
SHLMR : prise en charge des matériaux
UNIFORMATION : financement des formations

Dénomination : INTERCITES DU GRAND OUEST

Objet social : Insertion par l'Activité Économique des personnes éloignées du marché de l'emploi par la mise en place d'activités de bâtiment, d'espaces verts, de nettoyage et de services à la personne.

N° Identifiant SIRET : 50506471700018
Adresse : 8 avenue du Grand Piton ZA CAMBAIE 97460 SAINT-PAUL
Tél. 02 62 14 32 90 **GSM : 06 92** 04 86 24
Fax ……
E-mail : intercitesdelouest@yahoo.com
Nom du (de la) Président(e) : JULIE LUCAY
Nom du (de la) Directeur (trice) : GRONDIN FRANK **(représentant de la structure)**

BUDGET PREVISIONNEL DE l'ACI

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Achats	**36 870.00**		
		Financement des CDDI	**170 496.00**
Habillement (vêtements de travail et sécurité…)	4 550.00	***. Aide légale *(24 heures/sem) (19 474 €/an/ETP-base 1820h annuel)***	**152 164.00**
Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant)	1 200.00		
Fournitures d'entretien et petits équipements.	2 200.00		
Fournitures administratives.	500.00		
Fournitures de matières premières	28 420.00		
		Résiduel :	**18 332.00**
Services extérieurs	**40 000.00**	- Région Réunion	18 332.00
Assurances (Décennale, véhicules, multirisques)	3 000.00		
Location immobilière		**. Aides Légales *Accompagnement socio pro (8,23 ETP*985€) :***	**8 107.00**
Location mobilière		Financement de la formation *(fournir en annexe un budget distinct)* : **UNIFORMATION**	**36 000.00**
Maintenance, entretien, réparation	1 000.00		
Formation	36 000.00		
		Financement des frais divers :	**91 422.00**
Autres Services extérieurs	**7 162.00**		
Médecine du travail, mutuelle	4 342.00	- Fonds propres :	
Honoraires commissaires et expert	1 200.00	**dont . cotisations**	
Frais postaux et télécommunication	1 200.00	. produits d'activité	
Déplacement/réception/mission	300.00		
Services bancaires	120.00	- Autres Subventions publiques	
		. Etat (préciser service)	
Impôts, taxes et versements assimilés	**300.00**	**. Région Réunion**	11 668.00
		. Commune du PORT	7 754.00
		. Département Réunion	30 000.00
Charges de personnel	**206 693.00**	*. Fond spécifique*	2 000.00
		. SHLMR.	40 000.00
- 12 CDDI (24hrs)	**170 496.00**	- Autres produits (4)	
- Rémunération brute	144 720.00		
- Charges patronales	25 776.00		
- Encadrant (1 ETP+CIP)	**36 197.00**		
- Rémunération brute	29 657.00		
- Charges patronales	6 540.00		
- Autres (frais de gestion)	**15 000.00**		
TOTAL CHARGES	**306 025.00**	**TOTAL PRODUITS**	**306 025.00**

* Mode de calcul : Pour 1 ETP sur 12 mois à 35 h : (52/12) x 35 x 12 = 1820 h